

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 43 (1935)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Contrat d'apprentissage d'horlogerie à Nyon en 1767  
**Autor:** Puthod, B.W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-33413>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Contrat d'apprentissage d'horlogerie à Nyon en 1767.

« L'an mille sept cent soixante-sept et le troisième jour du mois d'Aoust, par devant moy, Notaire juré secrétaire de la Maîtrise des Horlogers et de Ville de Nyon sous-signé, et en présence des Témoins cy après nommés, s'est constitué en la personne honorable Jean Etienne Tiercy, conseiller de St-Cergue, lequel sachant et bien avisé de son bon gré a remis entre les mains du S. Paul Maximin De St. Ours, Maître horloger habitant en cette ville présent et acceptant Jean Alexandre Tiercy, son fils, et cela pour lui apprendre sa dite profession d'horloger le présent apprentissage étant convenu entre partie pour le tems et terme de cinq ans qui commencent dès ce jourd'hui, cet apprentissage étant de plus fait et convenu sous les conditions suivantes :

« Premièrement le dit S. De St. Ours à promis et s'est engagé d'instruire dans son art son dit aprenti, de ne lui rien cacher de tous ce qu'il dépend de la profession et de le rendre aussi expert et bon ouvrier que sa capacité pourra le permettre, de plus il à promis de donner et fournir à son dit aprenti pendant tout le tems de l'apprentissage la soupe et la couche.

» D'autre part le dit S. Conseiller Tiercy à livré présentement au dit S. De S. Ours deux Louis d'or mirtiton pour le prix du présent apprentissage, de plus il s'est porté pour caution solidaire de la fidélité de son dit fils, et pour l'exécution des précédentes conditions chaque partie oblige

la généralité de ses biens, ainsi fait, passé, convenu et arrêté au dit Nyon sous toutes les autres clauses requises en présence des sieurs Jean Paul Roch, du Château-d'Oex, demeurant en ditte Ville et Jean Etienne Nicole, Maître horloger, demeurant au dit St.-Cergue, témoins.

» Attesté B. W. Puthod. »

(Extrait du *Journal de Rolle*, du 15 avril 1934.)

---

## CHRONIQUE

---

*Archéologie de la Suisse.* — Des fouilles systématiques se poursuivent chaque année en Suisse, fournissant de nouveaux documents préhistoriques, celtiques et romains ; la géographie archéologique de notre pays s'enrichit sous l'impulsion féconde de la Société suisse de préhistoire : le but qu'elle poursuit en réalité lui assignerait comme titre exact celui de Société suisse d'archéologie, puisqu'elle étudie aussi les vestiges romains ; toutefois jusqu'ici ses membres n'ont pas voulu modifier l'appellation primitive de leur association pour ne pas modifier non plus les initiales sous lesquelles est connu et cité en bibliographie l'annuaire de la S. S. P. (« Société suisse de préhistoire », en allemand S. G. f. U. « Schweizerische Gesellschaft für Urgeschichte »). Fondée en 1908 sur l'initiative de M. E. Tatarinoff (Soleure), la Société suisse de préhistoire, actuellement présidée par M. Paul Vouga (Neuchâtel) a atteint en 1933 l'âge honorable de 25 ans ; cet anniversaire, célébré à Zofingue au lendemain de la mort du regretté Louis Reverdin, a été heureusement marqué par l'utile publication d'un Répertoire alphabétique des noms de lieux et de personnes que renferment les années 1908 à 1933 de l'Annuaire.

Ce répertoire que M. Karl Keller-Tarnuzzer (Frauenfeld) a rédigé avec autant de conscience que de clarté, est le guide indispensable à qui veut se renseigner sur les dernières découvertes et publications de l'archéologie de la Suisse entière. Les moindres noms locaux ayant eu leur trouvaille s'y trouvent. Il est indiqué de signaler ce Répertoire (en vente chez Huber